

Les Missions Locales comme **alibi** de l'activation ?

PREMIÈRE ÉTAPE

Le dernier numéro d'*Ensemble!* faisait la part belle au Livre Blanc des Missions Locales. Document utile par lui-même, il a surtout vocation à être porté auprès des pouvoirs publics. Trois moments importants à relater ici. Ce 17 janvier, la commission de suivi du Livre Blanc des Missions Locales, constituée paritairement de travailleurs et des directions, a remis ses revendications au ministre bruxellois de l'Emploi, soutenu par plus de 150 travailleurs manifestant devant le cabinet. Les réponses du ministre, dans un temps trop court, ne pouvaient qu'être très générales. Monsieur Cerexhe a néanmoins pris le temps d'expliquer les contraintes budgétaires de la Région. Argument compréhensible mais trop léger pour la commission. Cette première rencontre avec la commission de suivi du Livre Blanc fut donc surtout l'occasion d'une prise de rendez-vous entre le ministre et tous les travailleurs.

DEUXIÈME ÉTAPE

Deuxième étape : ce 29 janvier. Le cabinet du ministre répondit aux questions posées par les Missions Locales, réunies au Vendôme qui accueillit pour l'occasion plus de 200 travailleurs sociaux. Exercice périlleux pour le pouvoir politique, qui n'a malheureusement pas pu satisfaire les travailleurs. Si tous furent heureux d'un tel exercice démocratique et reconnaissant envers le cabinet du ministre d'avoir joué le jeu, les réponses données ont surtout réussi à démontrer, par l'absurde parfois,

SUIVI DU LIVRE BLANC DES MISSIONS LOCALES

Luca Ciccia

Directeur de la Mission Locale de Saint-Gilles, CSCE

**“LES MISSIONS LOCALES
REFUSENT TOUTE PARTICIPATION
À UN MÉCANISME DE CONTRÔLE-
SANCTION DES CHÔMEURS.”**

toute la complexité des dossiers, mais également le flou qui règne encore, alors même que les Missions Locales sont à la veille de devoir intégrer les agréments régionaux (voir l'encadré ci-joint). La colère gronde...

TROISIÈME ÉTAPE

Troisième étape : le parlement bruxellois ce 27 février. Ayant pris connaissance de l'action des Missions Locales et de leur Livre Blanc, deux députées régionales, Olivia P'tito (PS) et Magali Plovie

(Ecolo) imposèrent le débat en commission économie-emploi du parlement bruxellois. Les députées ont obtenu que le Livre Blanc leur soit présenté en Commission. Une belle occasion pour les ML de sensibiliser les élus à leurs problématiques. L'occasion également pour les travailleurs de manifester leur mécontentement devant le parlement, pour interpellier la Région! Cela fait en effet plus de quatre ans que les Missions Locales discutent de la mise en œuvre de leur ordonnance. Les échéances



approchent, et les conditions ne sont pas encore réunies pour que les Missions Locales intègrent le cadre de l'ordonnance dans les délais prévus. Depuis 2004 et le début de la réforme du contrôle et de l'accompagnement des chômeurs, les Missions Locales bruxelloises permettent, vaillent que vaillent, de maintenir un accompagnement de qualité au bénéfice de leurs usagers : plus de 15.000 demandeurs d'emploi. En neuf années, malgré la très forte augmentation des besoins en matière d'accompagnement, les neuf Missions Locales n'ont bénéficié du renfort que de seize travailleurs sociaux. Le message des Missions Locales est très clair : elles ne peuvent être l'alibi peu coûteux d'une politique régionale de l'emploi orientée vers la seule activation, oubliant le contexte difficile que connaît notre région, et ses habitants. Si la Région veut réellement prendre à bras le corps les difficultés sociales de nos usagers, elle doit s'engager à offrir un accompagnement de qualité pour le plus grand nombre possible de bruxellois. Cet engagement passe par le refinancement des missions locales!

REVENDEICATIONS

Les Missions Locales profitent de l'occasion qui leur a été donnée par le parlement pour rappeler leurs revendications principales [Ⓐ] :

- un refinancement structurel, et des prévisions budgétaires, liés à une politique volontariste visant à offrir un accompagnement de qualité pour les chômeurs éloignés de l'emploi. Pour effectuer le travail qui leur est demandé, 18 millions d'euros sont nécessaires, et plus de 45 ETP supplémentaires!

- Maximum 100 usagers par an, par conseiller emploi pour réaliser un accompagnement de qualité.

- Le respect de la méthodologie du travail social pratiqué en Mission Locale, et une vision plus claire de la "gestion des flux" entre Actiris et les Missions Locales.

- Des missions spécifiques tenant compte des pratiques des ML, et des moyens supplémentaires pour d'éventuelles nouvelles missions qui seraient attribuées.

- Un refinancement qui prenne réellement en compte les besoins d'infrastructure, d'équipements, et de personnel en support permet-

tant la mise en œuvre de notre travail (nettoyage, comptabilité, etc.).

- Le refus de toute participation des Missions Locales à un mécanisme de contrôle-sanction des chômeurs, même si la Région se voit contrainte dans un avenir proche d'exercer les compétences de contrôle des chômeurs. ■

[Ⓐ] Les revendications et l'encadré retraçant la chronologie des faits sont issus du communiqué de presse de la FeBISP, validé par la Commission de Suivi du Livre Blanc des Missions Locales, disponible sur son site : www.febisp.be

[Ⓞ] Les neuf Missions Locales de Bruxelles sont membres de la FeBISP, la Fédération des organismes d'Insertion SocioProfessionnelle et d'Économie Sociale d'insertion.

[Ⓢ] Cet article a été rédigé début mars 2013.

Chronologie

RÉTROACTES :

7 novembre 2008 : la Région vote une ordonnance sur les Missions Locales. Reconnues pour l'accompagnement des chômeurs les plus éloignés de l'emploi, elles se voient également attribuer des missions spécifiques, un agrément régional, et un financement structurel. Non concertée, l'ordonnance reflète mal les réalités et spécificités du travail de terrain.

24 septembre 2009 et 8 mars 2012 : la Région adopte deux arrêtés d'exécution, relatifs aux modalités d'agrément des associations, et à l'instauration d'un comité de collaboration – instance d'avis- entre les Missions Locales, les "lokale werkwinkels", Actiris et le ministre de l'Emploi.

17 janvier 2013 : les Missions Locales se sont invitées chez le ministre Benoît Cerexhe.

Accompagnées par plus d'une centaine de travailleurs, la délégation des Missions Locales s'est rendue le jeudi 17 janvier au Cabinet du Ministre bruxellois de l'Emploi "sortant", Benoît Cerexhe. Composée de représentants des travailleurs, des directions et de la FeBISP [Ⓞ], la délégation a été reçue par le ministre, à qui elle a remis un Livre Blanc dont elle a présenté brièvement le contenu.

29 janvier 2013 : une Assemblée des travailleurs en présence de représentants du ministre.

La délégation des Missions Locales a invité le ministre à répondre aux revendications du secteur lors d'une assemblée de 200 travailleurs, la matinée du mardi 29 janvier au cinéma Vendôme.

27 février 2013 : Une délégation représentant les Missions Locales est invitée au parlement bruxellois pour présenter leur Livre Blanc.

Suite à l'interpellation du ministre par deux parlementaires de la commission économie-emploi du parlement bruxellois, le président de la commission a invité une délégation des Missions Locales pour présenter leur Livre Blanc et répondre aux questions qui leur seront posées. À l'occasion de cet événement, les Missions Locales organisent une action de mobilisation de l'ensemble de leurs travailleurs.

ÉCHÉANCES PROCHES :

Mars 2013 : sortie du dernier Arrêté d'application de l'ordonnance Mission Locale ?

Mi-mars au plus tard, les Missions Locales devraient enfin être fixées sur les montants qui leur seront octroyés. Elles sauront également si, comme l'avait promis le ministre, elles pourront réellement faire un travail axé sur la qualité et non sur la quantité et si elles pourront continuer à augmenter les compétences des travailleurs sans emploi qui s'adressent à elles.

Fin avril : les demandes d'agrément devront être envoyées complétées à Actiris. Il s'agit d'un plan de travail triennal, qui est toujours impossible à préciser, vu les inconnues trop nombreuses en matière de financement, de modalités de transfert des usagers entre Actiris et les Missions Locales, de précision concernant les missions spécifiques (animation zonale, développement de filières ISP, etc.).

Fin juin : les Missions Locales sont supposées signer les conventions annuelles avec Actiris. Aucune information quant à leur contenu n'a encore été communiquée, ne laissant que peu de place à une éventuelle négociation de son contenu...

2014 : élections régionales, et mise en œuvre progressive de la régionalisation des compétences "emploi", parmi lesquelles, le contrôle des chômeurs... [Ⓢ]